

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP *64/87-06*
Séance du **13 JUL. 2006**

C041 **Soutien aux actions menées par la Chambre d'Agriculture** **Conventions annuelles 2006**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au BP n°2006/I-6è/07 du 8 décembre 2005 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- ❖ d'attribuer un crédit maximum de 464.145 € à la Chambre d'Agriculture pour les actions conventionnées au titre de 2006,
- ❖ de valider les projets de convention et d'accord avec la Chambre d'Agriculture figurant en annexe au rapport,
- ❖ d'autoriser le Président à les signer.

Monsieur Michel HABIG ne participe pas au vote, en sa qualité de Président de la Chambre d'Agriculture.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **18 JUL. 2006**
Publication **21 JUL. 2006**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUL. 2006

Adopté

.....voix contre
.....abstentions